

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

COMITE LOCAL des

TROIS VALLEES

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine avec la collaboration d'un laboratoire agréé (IANESCO de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux.

La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation des installations sont assurées par le syndicat d'eau *Eaux de Vienne - Siveer*.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

2 UDI ont été définies dans le Comité local des Trois Vallées afin de tenir compte des différents approvisionnements en eau.

Origine de l'eau :

L'eau que vous consommez provient de ressources souterraines.

Les 2 UDI sont alimentées par des mélanges d'eau (entre nappes libres et captives) provenant :

UDI-1 : des captages de La *Fontaine de Maillé* (Chirén-Montreuil) et de *La Raudière* (Latillé) + interconnexion avec les eaux du *champ captant de Cuhon* (Le Parc, Sous le Parc et Les Champs noirs) depuis septembre 2013 ;

UDI-2 : des captages de *la Preille* (une source et un forage infra-toarcien) situés sur la commune de Montreuil-Bonnin) et par les forages du *champ captant de Cuhon* (CL de Massognes) depuis septembre 2013.



Traitement :

UDI-1 : les eaux provenant de *La Raudière* subissent une **démanganisation** avant d'être mélangées et **désinfectées au chlore gazeux** dans le **réservoir de la ZA de Latillé** avec les eaux provenant de *La Fontaine-de-Maillé* + celles provenant du *Champ captant de Cuhon* (déferrisées et désinfectées).

UDI-2 Les eaux souvent turbides de la *source de la Preille* sont filtrées sur lits de sable puis mélangées avec celles provenant du *forage infra-toarcien de la Preille* et avec celles du CL de Massognes (interconnexion depuis septembre 2013). Elles subissent ensuite un *traitement de désinfection par le chlore gazeux* avant d'être distribuées à la population.

Contrôle : 98 **prélèvements** représentant **2357 paramètres d'analyses** ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités prévues dans le Code de la Santé Publique.

Protection des ressources : Les *forages de La Raudière* et de *La Preille* possèdent un arrêté d'autorisation. Pour les *sources de La Fontaine-de-Maillé* et de *La Preille*, la procédure est toujours en cours.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites de qualité	Résultats 2018 Réseau d'adduction	
		UDI-1 (Latillé)	UDI-2 (Montreuil-B.)
PH	6,5 - 9	7,5	7,7
Conductivité ($\mu\text{S}/\text{cm}-20^\circ\text{C}$)	180 à 1000	705	650
TURBIDITE (en NFU)	2	0,10	0
DURETE (TH en °F)	Néant	35	29
FLUOR (en mg/l)	1,5	0,36	1,04
NITRATES (en mg/l)	50	8	16

Bactériologie

- Les résultats des analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité**.

Minéralisation

- Les eaux distribuées sont d'une minéralisation importante, bicarbonatées calciques et d'un pH légèrement basique.

Turbidité

- Les eaux renferment le plus souvent une faible turbidité (inférieure à 0,5 NFU).

Dureté

- La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés français. La dureté peut être considérée comme **moyenne (UDI-2) et élevée (UDI-1)**.

Fluor

- Le **fluor** est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. **Les teneurs en fluor des eaux alimentant l'UDI-1 étant faibles, des apports complémentaires** par des comprimés ou par du sel fluoré **peuvent être conseillés** ; celles de l'UDI-2 étant élevées, **des apports complémentaires** par des comprimés ou par du sel fluoré **sont déconseillés**.

Nitrates

- Les eaux distribuées en renferment des **teneurs assez faibles à modérées**.

Pesticides

- Les recherches réalisées sur plus de 200 substances ont révélé que sur l'UDI 1 les **teneurs en Esa métazachlore (0,18 $\mu\text{g}/\text{l}$ de moyenne) dépassent la limite de qualité fixée à 0,1 $\mu\text{g}/\text{l}$ sans toutefois entrainer de restriction de consommation** car le taux relevé est inférieur au seuil de risque sanitaire défini par l'ANSES. Un plan d'actions doit être mis en place. Les analyses sur l'UDI 2 ont révélé des traces de ce même pesticide, mais sans dépasser la limite de qualité.

Autres

- **Nickel et Manganèse et Fer**: quelques dépassements ponctuels ont été observés sur l'UDI-1 suite à des dysfonctionnements des traitements et mélanges avec le champ captant de Cuhon.

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais quelques heures avant de la consommer**.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations...

Veillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé ,

Ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

